

Que vous soyez locataire ou propriétaire, la Ville vous accompagne pour améliorer la performance énergétique et le confort de votre logement.



## **Vous êtes propriétaire**

### **Le site France Rénov**

Etre propriétaire ne signifie pas forcément que l'on a les moyens de faire tous les travaux. Et que l'on connaît toutes les ficelles pour obtenir les subventions auxquelles on a droit.

*France Rénov* vous guide pour remettre votre habitation aux normes à moindre coût.

**> Pour plus d'info, n'hésitez pas à faire un tour sur [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)**

### **Amelio**

Ce service proposé par la MEL permet à l'ensemble des métropolitains habitant dans le parc privé (maisons individuelles, copropriétés) d'accéder à une offre de service complète et sécurisée pour l'amélioration de leur logement.

> plus d'info sur le site de la Maison de l'Habitat Durable

### **Prime air de la MEL**

La Métropole Européenne de Lille offre aussi une prime pour renouveler votre cheminée ou votre vieux poêle à bois. En savoir+

## Aides municipales

La Ville offre plusieurs primes à la rénovation, sans conditions de ressources. Détails de ces incitations financières et les modalités d'obtention **sous ce lien**.

### DEMANDES D'URBANISME

Demande de permis de construire, déclarations préalables...

Vous avez un projet ? → on vous accompagne dans vos démarches !

- France Rénov', le portail gouvernemental pour la transition énergétique de votre logement Accès
- Maison de l'Habitat Durable Accès
- Rénovation de l'habitat : les aides financières de la municipalité Accès
- Évaluez le potentiel solaire de votre toiture Accès

## Vous êtes locataire

Logement insalubre, humidité, chaudière en panne,... Parfois, vivre dans son appartement ou sa maison est très difficile.

La première chose à faire est de prendre contact avec votre propriétaire ou bailleur pour qu'il fasse des travaux. S'il ne fait rien, c'est là que la mairie et le CCAS interviennent.

Sur votre demande, les services municipaux peuvent se déplacer chez vous. C'est une mission confiée à la fois à la police municipale et au Centre Communal d'Action Sociale. Ils constatent les dysfonctionnements et vous accompagnent auprès de votre propriétaire pour une demande de mise en conformité.

Cette double mission de repérage permet de faire remonter les dossiers qui sont alors transmis au PACT Métropole Nord. Ce bailleur social, qui travaille en collaboration avec la communauté urbaine, se charge des études de travaux. Il en estime le coût de façon précise et, en fonction des revenus du propriétaire, cherche avec lui les financements possibles.

Si le refus ou l'absence de travaux persistent, des rendez-vous sont possibles, en mairie, avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL). Ils vous aideront à aller plus loin dans vos démarches, y compris si cela implique d'aller en justice.

> [Site web de l'ADIL](#) [1]

> **Service logement de la mairie** : 03 28 38 84 29 / [logement@wambrechies.fr](mailto:logement@wambrechies.fr) [2]

**URL de la source (modifié le 08/04/2024 - 15:11)**: <https://www.wambrechies.fr/vivre-wambrechies/se-loger/amelioration-de-lhabitat>

### Liens

[1] <https://www.adilnord.fr/>

[2] <mailto:logement@wambrechies.fr>

